

GARES DE TRIAGE À COMMANDE ÉLECTRONIQUE

Question n° 783—M. Badanai:

1. Quel sera le coût de la gare de triage à commande électronique, à Toronto, lorsqu'elle sera achevée?

2. Quel est le coût global de toutes les installations de gare de triage à commande électronique au Canada?

M. McBain: Voici les renseignements reçus de la direction du National-Canadien:

1. Le coût estimatif initial est d'environ 43 millions de dollars. On prévoit qu'une fois l'ouvrage achevé, le coût global en sera un peu moindre.

2. Environ 102 millions de dollars.

(Texte)

BEAUHARNOIS-SALABERRY—TERRAIN D'ATTERRISSAGE

Question n° 800—M. Laniel:

Le ministre des Transports a-t-il reçu une demande en vue de l'établissement d'un terrain d'atterrissage dans la circonscription de Beauharnois-Salaberry? Dans le cas de l'affirmative, a) à quelle date, b) de la part de qui, c) a-t-on pris une décision à ce sujet?

M. McBain: Oui, a) le 30 octobre 1948, le 6 novembre 1948, le 25 novembre 1954, b) de la Chambre de commerce des jeunes de Salaberry de Valleyfield, de la ville de Salaberry de Valleyfield, de la Chambre de commerce de Salaberry de Valleyfield, respectivement, c) à la dernière occasion, en 1954, la Chambre de commerce a demandé que le gouvernement fédéral fasse effectuer un relevé en vue du choix d'un emplacement pour l'aménagement d'un aéroport à Valleyfield et qu'il recommande ensuite au conseil municipal l'emplacement qui devrait être choisi. Le gouvernement fédéral a informé la Chambre de commerce qu'il incombait tout d'abord à la municipalité de trouver un emplacement approprié à cet égard et, en outre, qu'il appartenait à la municipalité de demander l'aide du gouvernement fédéral pour ce projet. La municipalité n'a pas entrepris d'autres démarches en ce sens.

(Traduction)

LE NATIONAL-CANADIEN ET LES PENSIONS

Question n° 837—M. Knowles:

1. Combien d'employés retraités des chemins de fer Nationaux du Canada reçoivent une pension mensuelle inférieure à \$25?

2. Combien reçoivent une pension mensuelle de \$25?

3. Combien reçoivent une pension mensuelle a) de \$25.01 à \$29.99, b) de \$30 à \$39.99, c) de \$40 à \$49.99, d) de \$50 à \$59.99, e) de \$60 à \$69.99, f) de \$70 à \$79.99, g) de \$80 à \$89.99, h) de \$90 à \$99.99, i) de \$100 à \$124.99, j) de \$125 à \$149.99, k) de \$150 à \$199.99, l) de \$200 et plus?

M. McBain: La direction du National-Canadien nous transmet les renseignements suivants:

1. 401.

2. 2,637.

3. Montant de la pension.	Nombre:
\$ 25.01 à \$ 29.99	1,055
30.00 à 39.99	1,924
40.00 à 49.99	1,490
50.00 à 59.99	1,091
60.00 à 69.99	1,013
70.00 à 79.99	1,031
80.00 à 89.99	1,102
90.00 à 99.99	1,090
100.00 à 124.99	2,738
125.00 à 149.99	2,306
150.00 à 199.99	2,938
200.00 et plus	2,737

Dans certains cas, le montant des pensions versées par le National-Canadien n'équivaut pas au total des pensions payables aux employés à la suite de leurs années de service dans les réseaux ferroviaires. Les pensions payables par le National-Canadien aux employés internationaux (ayant travaillé tant au Canada qu'aux États-Unis) ne portent que sur leurs années de service au Canada. Ces employés reçoivent aussi des rentes aux termes de la *U.S. Railroad Retirement Act* ou de la *Social Security Act* pour leurs années de travail aux États-Unis. Par exemple, parmi ceux qui touchent des pensions de moins de \$25 du National-Canadien, il y a soixante-cinq employés qui touchent également des prestations aux termes de la *U.S. Railroad Retirement Act* ou de la *Social Security Act* pour les années de travail qu'ils ont accomplies aux États-Unis pour le compte du National-Canadien. Les autres pensionnés de ce groupe ont décidé de prendre une retraite hâtive (avant l'âge de 65 ans) quitte à toucher une pension réduite (\$25) ou avaient peu d'années de service lors de leur retraite et n'avaient pas versé beaucoup de cotisations.

LE TRANSBORDEUR «WILLIAM CARSON»

Question n° 842—M. Stewart:

1. Depuis son entrée en service, combien de fois, au cours de chaque année, le *William Carson* a-t-il été dans l'impossibilité d'entrer à North Sydney (N.-É.) à cause de l'amoncellement des glaces dans le port ou ses environs?

2. Quelles ont été les pertes subies par suite a) du gros temps et des dégâts causés au navire, b) de la détérioration des marchandises et c) d'autres circonstances?

3. A quel autre port le *William Carson* a-t-il amarré et les installations y étaient-elles suffisantes? Sinon, quelles étaient les déficiences?

M. McBain: La direction du National-Canadien me transmet les renseignements suivants:

1. 1958, aucune; 1959, 14; 1960, 1; 1961, 39; 1962, 28.

2. Les pertes ne peuvent pas être déclarées sous les rubriques énumérées dans la question. Le montant global estimatif des avaries